

A PROPOS DE L'ARRESTATION DE HOSEE HOUNGNIBO

OB26 exprime sa profonde indignation face à l'arrestation de Hosée Houngnibo, coordonnateur des réseaux Olivier Boko. Nous dénonçons fermement cette interpellation que nous considérons comme une atteinte flagrante aux droits fondamentaux garantis par la Constitution du Bénin, notamment à la liberté d'opinion et d'expression.

Selon **l'article 23 de la Constitution du Bénin**, *"toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion, de culte, d'opinion et d'expression dans le respect de l'ordre public établi par la loi et les règlements."* Les accusations portées contre Hosée Houngnibo, en raison de ses déclarations publiques et de son soutien affiché à Olivier Boko, sont contraires à cet engagement constitutionnel. Elles s'inscrivent dans une logique de **répression politique visant à faire taire les voix dissidentes et à limiter le droit à l'expression libre.**

Nous rappelons que la démocratie repose sur le respect des droits et libertés fondamentaux. **Toute tentative de réduire au silence les citoyens par des mesures d'intimidation constitue une violation des principes sur lesquels notre République est fondée.**

Les critiques envers le gouvernement et le soutien à Olivier Boko et Oswald Homeky dans la supposée affaire de Coup d'Etat, ne peuvent en aucun **cas être criminalisés ou donner lieu à des poursuites judiciaires motivées politiquement.**

OB26 exige la libération immédiate et inconditionnelle de Hosée Houngnibo et appelle les autorités à mettre fin aux pratiques qui compromettent les droits garantis par la Constitution. Nous restons vigilants quant au respect des droits humains dans notre pays et nous nous tenons aux côtés de tous ceux qui, malgré les menaces, continuent à défendre **la démocratie et la liberté.**